

Assainissement énergétique des bâtiments : les mesures déployées sont-elles suffisantes pour atteindre les objectifs ?

Ivan Godat (Verts)

Le parc immobilier suisse est globalement très mal isolé : plus d'un million de bâtiments doivent être assainis d'urgence sur le plan énergétique[1]. De plus, 57% des bâtiments à usages d'habitation sont encore à ce jour chauffés aux énergies fossiles[2] (ce chiffre atteint 70% pour le Jura). Le secteur du bâtiment est ainsi responsable d'un quart de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Suisse.

L'assainissement des bâtiments étant une des mesures de réduction des émissions de GES les plus efficaces, le secteur est donc logiquement un domaine d'action prioritaire dans la lutte contre le changement climatique, ce d'autant plus qu'aucun obstacle d'ordre technologique ne s'oppose à cette transition.

Le canton du Jura vise, en cohérence avec les objectifs nationaux, une réduction des émissions de GES des bâtiments de 82% (par rapport à 1990) d'ici à 2040 et un secteur du bâtiment à neutre du point de vue climatique à l'horizon 2050[3].

Pour atteindre ces objectifs, un taux d'assainissement annuel de 3% du parc immobilier devrait être atteint, or il stagne à 1% aujourd'hui. Avec 1% du parc immobilier assaini par année, il faudra 100 ans pour atteindre la neutralité carbone dans le secteur, or nous avons 25 ans devant nous.

Le canton du Jura encourage l'assainissement énergétique des bâtiments de différentes manières, et ce depuis plusieurs années :

- Sur le plan légal (la loi cantonale sur l'énergie et son ordonnance ont été révisées dans le sens d'un renforcement des prescriptions en matière énergétique).
- Sur le plan fiscal (le canton propose des déductions pour les dépenses consenties pour des mesures d'économie d'énergie et le recours aux énergies renouvelables qui s'ajoutent à celles prévues pour l'impôt fédéral direct).
- Le canton met à disposition des propriétaires des montants importants afin de subventionner l'assainissement énergétique des bâtiments (Programme Bâtiments).

Force est de constater toutefois que ces différentes mesures ne parviennent pas à accélérer le rythme d'assainissement des bâtiments.

Après avoir atteint un pic en 2022, les demandes de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments ont connu un important tassement en 2023. Les près de 6 millions CHF inscrits au budget 2023 sur la base de l'année 2022 n'ont ainsi de loin pas été entièrement utilisés, ce qui a conduit à une diminution importante des montants inscrits au budget 2024.

La hausse des taux d'intérêts conjuguée à une baisse du prix du pétrole et du gaz a donné un sérieux coup de frein à l'assainissement des bâtiments.

Aussi, nous souhaitons poser au Gouvernement les questions suivantes :

1. **Le Gouvernement partage-t-il les constats posés dans cette intervention ?**
2. **Le Gouvernement estime-t-il également qu'une multiplication par trois du rythme annuel d'assainissement des bâtiments ne sera pas atteignable avec les mesures déployées actuellement ?**

3. Quelle stratégie le Gouvernement entend-il suivre pour que les objectifs (réduction des émissions de 82% d'ici 2040 et neutralité climatique à l'horizon 2050) puissent être atteints dans le secteur du bâtiment ?

Nous remercions par avance le Gouvernement pour ses réponses.

[1] <https://www.suisseenergie.ch/batiment/renover-assainir/>

[2] <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.27905546.html>

[3] Plan Climat Jura

Ivan Godat (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 18 mars 2024